

BILAN DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE

PUBLIC CONCERNÉ

La prestation est destinée aux salariés bénéficiaires de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, ou en cours d'obtention du statut :

- En CDI (en poste, en arrêt ou en temps partiel thérapeutique)
- Présentant une problématique de maintien à leur poste :
 - restrictions d'aptitude ou ayant été déclarés inaptes.

OBJECTIFS

Déterminer un nouveau projet professionnel compatible avec les compétences et les restrictions médicales du salarié. Le projet ainsi envisagé peut correspondre soit à des besoins en emploi pour l'établissement, soit aboutir à des pistes de reclassement externes à l'établissement voire même à l'association.

MÉTHODES UTILISÉES

- Entretiens d'exploration
- Études autobiographiques, tests diversifiés selon les besoins exprimés : personnalité, efficacité, connaissances...
- Tests psychotechniques
- Auto-évaluations diverses

ORGANISATION

Prise de rendez-vous suite à la sollicitation d'un établissement.

Le bilan est individuel et réalisé par une équipe pluridisciplinaire composée d'un chargé de bilans, d'un médecin et d'un psychologue.

PRESCRIPTEURS

Entreprises ou établissements du secteur sanitaire, social et médical-social privé à tout non lucratif relevant de l'accord de branche OETH.

DÉROULEMENT

Prestation de 24h.

Analyse de la demande
État des lieux
Exploration
Élaboration du plan d'action
Restitution

ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pendant le bilan. Évaluation de l'atteinte des objectifs en dernière phase du bilan et 6 mois après.

Lieu de réalisation

Essonne
Loiret
Seine-et-Marne
Yonne

Agréments actuels



Contact

Brigitte GENEST
Centre de Réadaptation
Professionnelle
et de Formation COS CRPF
Tél. : 01 64 45 18 21
Fax : 01 64 45 33 18
bgenest@fondationcos.org

Web : www.cosformation.fr
www.facebook.com/cos-crpf
www.twitter.com/COS_CRPF

